

MODE D'EMPLOI DES REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE (R.I.R.)

I. CHAMP D'APPLICATION

- 1) Seules les régates en grade 5 hors championnats départementaux et de ligue peuvent utiliser les RIR. Des dérogations pourront être attribuées par la Commission Centrale d'Arbitrage, en accord avec les départements sportifs concernés, pour des régates de grade supérieur, sur demande motivée de l'organisateur. Cette demande de dérogation devra parvenir au minimum 3 mois avant le début de la régata.
- 2) La conduite des courses est assurée par une personne compétente choisie par l'organisateur, selon l'ordre préférentiel suivant :
 - + Arbitres répertoriés dans la liste CRA, CCA,
 - + Arbitres stagiaires,
 - + Entraîneur, moniteur, animateur, encadrant sportif accepté par coureurs,
 - + Coureur déjà aguerri accepté par autres coureurs,
 - + Autre personne acceptée par coureurs.
- 3) Des observateurs seront désignés pour aider à l'arbitrage et seront présentés lors du briefing explicatif qui doit précéder la régata.
- 4) Sur l'eau, l'arbitre et/ou les observateurs témoins d'incidents imposeront éventuellement des pénalités. A terre, la personne habilitée pour traiter les litiges sera l'arbitre. Il pourra entendre les concurrents concernés, et selon le cas imposer des pénalités
Litige : résultant d'un incident observé ou non ayant entraîné dommage ou blessure, d'un comportement antisportif ...
Dans tous les cas, l'arbitre commentera les règles enfreintes dans un souci de pédagogie.
- 5) L'organisateur doit assurer l'adéquation entre le nombre de bateaux inscrits et le nombre d'arbitres/observateurs : **1 observateur pour 10 bateaux inscrits.**
L'arbitre présentera le briefing et organisera l'équipe d'observateurs sur l'eau.
- 6) Les décisions des arbitres et des observateurs sur l'eau et à terre sont définitives.

II. AVIS DE COURSE TYPE RIR ET FICHE DE COURSE A PRESENTER AU BRIEFING

Voir documents joints.

III. AFFICHAGE MINIMUM

- 1) Avis de course.
- 2) RIR (équivalent du recto verso - feuillets plastifiés).
- 3) Fiche de course.
- 4) Numéros des bateaux disqualifiés (départ, parcours, incidents et litiges) et signalés « abandon » (DNF).

IV. PROCEDURE GENERALE

A. AVANT D'ALLER SUR L'EAU

BRIEFING OBLIGATOIRE DE L'ARBITRE EN PRESENTANT :

- + La ou les personnes qui seront « observateurs » et comment elles seront identifiées sur l'eau. Désigner ces observateurs en amont du briefing si possible.
- + Les règles RIR
- + La fiche course



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

B. SUR L'EAU

- ✚ Prévoir la coordination et l'identification des « observateurs »
- ✚ Utiliser le jeu de pavillons de la Fiche course : série, P, individuel, général, Aperçu, N, N sur H, Bleu, C, Y.
Ajouter un pavillon de couleur pour signaler les pénalités.
- ✚ Gérer les pénalités selon le principe suivant :
 - a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction le pavillon de couleur. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
 - b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).
- ✚ En cas d'abandons, les concurrents doivent prévenir un membre de l'organisation sur l'eau ou en arrivant à terre.

C. RETOUR A TERRE

- ✚ Organiser un débriefing « pédagogique » qu'il y ait eu des incidents ou non.
- ✚ Afficher les numéros des bateaux disqualifiés (départ, parcours, incidents et litiges).
- ✚ Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.
La rédaction du traitement du litige peut s'avérer utile mais n'est pas obligatoire.
Décisions possibles :
 - Pas de règle enfreinte, pas de pénalité
 - Règle enfreinte, disqualification (DSQ).
- ✚ Expliquer autant que possible toutes les décisions prises par les arbitres, les observateurs.

V. CLASSEMENT :

- 1) Expliquer le classement selon la fiche course
- 2) Pour les ex-æquo, le système de départage à utiliser dans le logiciel FREG est celui par défaut (système n°5)
- 3) Si plus de 3 courses ont été courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

Nota :

Il est impératif de faire remonter à la Commission Centrale d'arbitrage, par le biais de chaque Commission Régionale d'Arbitrage, un compte rendu des épreuves s'étant déroulées sous cette forme.